



Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM

COMPLEXE MINIER DE DJEBEL ONK

Bir el ater Le :24 Novembre 2025

COMPLEXE MINIER DE DJEBEL ONK Demande de prix N°:25DP136P247CHH Nombre de Pages : Affaire suivi par :CHERGUI HAYETTE Pour: confection des PDR pour Equipements Usine	Fournisseur
---	--------------------

Monsieur,

Le Complexe Minier invite ses fournisseurs à présenter leur meilleure offre technique et financière pour répondre aux besoins décrits dans la demande de prix, selon les instructions du document de consultation ci-joint. Nous vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

N° Poste	Désignation te spécification techniques	Unité	Quantités
	Pour variateur de vitesse 130-W8 /Station pompage		
	Couple pignon premaire		2,00
	Couple pignon secondaire		2,00
	Couronne		2,00
	Vis sans fin		2,00
	Corps de vitesse		2,00
	Pour Réducteur ND23-Convoyeur T10 / Criblage		
	Couple pignon premaire		2,00
	Couple pignon secondaire		2,00
	Pour Réducteur Roy-sommer Convoyeur C10 / Séchage		
	Couple pignon premaire		2,00
	Couple pignon secondaire		2,00
	Pour Réducteur SITI Attriteur /Débourbage		
	Couple pignon premaire		2,00
	Couple pignon secondaire		2,00

Le Chef Département
Approvisionnement et achats



M.T. DJEDA

N° Poste	Désignation et spécification techniques	Unité	Quantités
	Douille Pour Réducteur SITI alimentateur Crible TRIMAN /Criblage		2,00
	Douille (Chemise d'arbre) Pour Réducteur SEW D562-D556 / Dépoussièrage		2,00
	Couronne		2,00
	Vis sans fin Pour Réducteur Rossi-Convoyeur T8 et T9 / Criblage		2,00
	Couple pignon premaire		2,00
	Couronne		2,00
	Tête		2,00
	Douille Pour Réducteur Nord TC1-TC2-TC3 / Séchage B1		2,00
	Couple pignon premaire		2,00
	Couple pignon secondaire		2,00
	Pour Réducteur SEW Agitateur 589 / Dépoussièrage		
	Couple pignon secondaire		2,00
	Selon model		
	Exigences		
	Indiquer le délai de fabrication		
	Garantie des PDR après montage		
	** La visite des fournisseurs au site CMDO est obligatoire		

**Le Chef Département
Approvisionnement et achats**



Document de Consultation (DDC) Demande de Prix N° 25DP136P247CHH

1. Modalités de Soumission des Offres

Les offres doivent être transmises au plus tard le : **14/12/2025 à 11h00**, par l'un des moyens suivants :

- Par e-mail : **appros.cmdo.somiphos@gmail.com**

- Sous pli fermé anonyme portant la mention :

À n'ouvrir que par la C.O.P.E.O.

À déposer à l'adresse suivante :

**Secrétariat de la Direction du Complexe Minier, sis à la cité 06 Mai, Bir El Ater
12200.**

✓ Chaque offre doit obligatoirement comprendre deux volets distincts dans le même envoi (e-mail ou pli) :

- **Une Offre Technique**
- **Une Offre Financière**

2. Demande de Clarifications

Toute demande de précision doit être adressée **au plus tard dix (10) jours** avant la date limite de dépôt des offres, par :

- Tél/Fax : **037 64 37 36**
- E-mail : **chergui.appros@gmail.com**

3. Obligations Administratives et Documents à Fournir

Les offres doivent impérativement :

- Mentionner le **numéro de la présente demande de prix**
- Indiquer les **informations fiscales** du soumissionnaire :
 - Registre de Commerce
 - Numéro d'Identification Fiscale (NIF)
 - Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
 - Numéro d'Imposition



4. Conditions Générales de Soumission

4.1 Validité des Offres

Durée minimale exigée : **trente (30) jours**, à compter de la date limite de réception des offres.

4.2 Conditions de Paiement

Paiement à terme différé de quarante (40) jours, après réception conforme et acceptation des produits ou services.

4.3 Conditions de Livraison

- Tous les prix doivent être **exprimés en dinar algérien** et **inclure tous les frais annexes**(transport, manutention, etc.).
- **Aucune révision de prix** ne sera acceptée après soumission de l'offre.
- La livraison est **obligatoire sur site client à Bir El Ater**.
- En cas d'exclusion des frais de transport ou d'impossibilité de livraison sur site, **une remise équivalente sera négociée**.

4.4 Délai de Livraison ou d'Exécution

Le fournisseur doit **préciser clairement** dans son offre le **délai de livraison** des pièces de rechange ou d'exécution du service proposé.

4.5 Garantie

Le fournisseur doit **indiquer la durée exacte de garantie**, exprimée en mois ou heures d'utilisation, couvrant **les défauts de fabrication et dysfonctionnements éventuels**.

5. Critères d' Évaluation des Offres

L'attribution des commandes se fera sur la base d'une **évaluation globale** prenant en compte les critères suivants :

5.1 Qualité Technique

Les produits ou services doivent respecter les spécifications, être fiables, durables et adaptés à l'usage prévu.

5.2 Disponibilité Immédiate

En cas d'urgence (selon appréciation de la commission), priorité aux **offres disponibles** immédiatement pour éviter tout retard.

5.3 Adaptation aux Besoins Opérationnels



Une solution plus coûteuse peut être retenue si elle garantit la continuité des opérations.

5.4 Rapport Qualité/Prix Global

L'évaluation intègre tous les coûts, y compris ceux liés à une éventuelle indisponibilité.

5.5 Garantie et Service Après-Vente

Seront pris en compte : la qualité et la durée de la garantie, la réactivité en cas de problème et la disponibilité des pièces de rechange.

6. Cas d' Exclusion des Offres

Sont exclues sans examen les offres :

- Incomplètes ou hors délai
- Sans documents administratifs exigés
- Sans délai de livraison ou de garantie précisé
- Non conformes aux spécifications techniques
- Avec prix non exprimés en dinar algérien ou non fermes
- Présentant un délai incompatible avec les besoins du client

7. Conditions Générales de Consultation

7.1 Réception des Produits ou Services

Les produits ou services doivent répondre aux exigences techniques.

Des **tests de conformité** seront effectués à la réception. En cas de non-conformité ou de défaut, **des réserves écrites** peuvent être émises, pouvant entraîner **un rejet partiel ou total de la commande sans compensation.**

7.2 Pénalité de Retard

Taux : **0,5 % du montant total HT par jour de retard**, plafonné à **10 %**.
Cette pénalité est sans préjudice des autres recours (résiliation, indemnisation...).

**Le Chef Département
Approvisionnement Et Achats**

